

LA GUERRE D'ESPAGNE

Valence et Madrid ont été bombardées et il y a de nombreux morts et blessés

Valence, 14. — Ce matin, à 10 h 55, cinq avions insurgés venant de Majorque ont survolé Valence, lançant une centaine de bombes sur le port et les quartiers du Grand et de Nazareth. Cinq personnes ont été tuées et sept autres blessées.

Plus de quarante bombes sont tombées à proximité de cinq cargos anglais qui sortaient du port, après avoir déchargé leurs marchandises. Les gerbes d'eau soulevées par les explosions sont retombées sur les navires, inondant les ponts.

Le quai du port ont été endommagés et des hangars détruits. Des chevaux qui fuyaient effolés ont été atteints par une bombe à grande puissance et littéralement décapités. Les avions de chasse républicains ont poursuivi et mitraillé les appareils insurgés, mais aucun d'eux n'ont pu sans être atteints.

Autre part, mardi, vers 17 h 30, l'artillerie insurgée a lancé quelques projectiles sur Madrid. La plupart des obus sont tombés dans le quartier de Vallecaas situé au sud-ouest de la capitale, faisant cinq morts et vingt blessés. Parmi les morts se trouvent trois gardiens de police et deux enfants, âgés de 10 et 11 ans.

Un bateau anglais endommagé

Valence, 14. — Au cours du bombardement de ce matin, un bateau anglais, le « Stanholm » a été atteint par une bombe au moment où il entrainait chargé de charbon dans le goulet du port. Le pont du navire a été endommagé.

LES ALLEMANDS DE HONGRIE FONT CONNAITRE LEURS REVENDICATIONS

La presse allemande espère que le gouvernement de Budapest déférera aux « désirs modérés du germanisme »

Berlin, 14. — Le Dr Franz Seach, chef de la Ligue des Allemands de Hongrie, a fondé récemment, a fait des déclarations à un correspondant du « Volkischer Beobachter ».

Il a souligné « la nécessité urgente », dans l'intérêt même de la Hongrie, d'une solution réformant radicalement le traitement des nationaux allemands.

Tout en se défendant d'être optimiste, il a affirmé que ces Allemands sont fidèles à l'Etat hongrois, et a rappelé la déclaration de l'Etat hongrois, qui a déclaré que les revendications allemandes, il a souligné la demande de formations d'instituteurs allemands rattachés dans un établissement allemand, la possibilité de publier des journaux sans entraves de créer des associations dans tous les domaines de la vie allemande, de faire des excursions, de participer à des fêtes nationales, de participer à des fêtes allemandes en Hongrie, etc.

Le « Volkischer Beobachter » fait suivre ces déclarations d'un commentaire exprimant l'espoir que les revendications du président du Conseil hongrois sur les nationaux en Hongrie après l'arbitrage de Vienne permettront d'arriver à un état de paix.

Le gouvernement de Budapest déférera aux « désirs modérés du germanisme ».

Les élections communales ont lieu en Pologne

Les candidats d'extrême-droite mènent une vive campagne contre les Juifs

Varsovie, 14. — Les élections communales qui ont commencé voici quelques jours en divers points de la Pologne et qui dureront pendant quelques mois ont donné jusqu'à présent selon les estimations officielles 68 % de mandats aux candidats du camp de l'Union nationale dans les volées de Lublin et de Kielce.

Autre part, des élections municipales doivent avoir lieu dimanche prochain, à Varsovie. Une campagne électorale très vive est menée par les divers candidats et notamment par les candidats d'extrême-droite qui, dans leurs affiches et dans les tracts qu'ils font distribuer dans les rues, promettent à leurs électeurs de « balayer la capitale de l'élément juif, qui devra être refoulé dans un ghetto ».

Les organisations juives ont déposé à ce sujet une protestation entre les mains des autorités de Varsovie.

Nouvel attentat politique à Zagreb

Une cartouche a explosé à la porte d'un avocat

Belgrade, 14. — Une cartouche a explosé, hier après-midi, devant la porte d'un avocat de Zagreb, M. Verk.

On ne dénombre pas de victimes. On croit qu'il s'agit d'un attentat politique.

LA VISITE DU D' SCHACHT A LONDRES

IL NE SERA PAS DISCUTE DU TRANSFERT EN ALLEMAGNE DU FONDS DE LORD BALDWIN POUR LES REFUGIES

Londres, 14. — Le comité exécutif du fonds Lord Baldwin pour les réfugiés allemands a tenu hier soir une séance formelle. Le docteur Schacht doit discuter, au cours de sa visite à Londres, la question du transfert en Allemagne des réfugiés allemands par le fonds. Le comité affirme que ces sommes n'ont jamais été et ne seront jamais utilisées qu'afin de secourir les réfugiés allemands.

Le docteur Schacht a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. MacDonald, et par le ministre des Finances, M. Snowden.

UNE POLONAISE ARRÊTÉE A DANTZIG POUR AVOIR RETIRÉ SES ENFANTS D'UNE ÉCOLE ALLEMANDE

Varsovie, 14. — Le commissaire général de Pologne à Dantzig a protesté auprès du Sénat de la ville libre contre l'arrestation de la Polonaise Agnieszka Sule et de ses dix enfants.

On sait que cette arrestation fut déterminée par le fait que Mme Sule avait retiré ses enfants d'une école allemande. Cette arrestation avait été suivie de celle de l'institutrice Sigismund Urek et de l'institutrice Marie Leskawicz, deux autres femmes polonaises.

EN PALESTINE NOUVELLE ATTAQUE DES REBELLES SUR LA COLONIE DE HANITA

Plusieurs leaders arabes ont été arrêtés à Naplouse et internés dans un camp de concentration, mais cette mesure a provoqué des manifestations

Jérusalem, 14. — Au cours de recherches effectuées à Naplouse, plusieurs leaders arabes ont été arrêtés à titre préventif et internés dans un camp de concentration. Cette mesure a provoqué des manifestations dans la ville. La troupe est intervenue et a rétabli l'ordre.

On signale, par contre, la remise en liberté d'une centaine de personnes détenues dans un camp de concentration. Les colonnes de Hanita, près de la frontière du Nord, a été, dans la matinée, l'objet d'une nouvelle attaque des rebelles. Ces derniers s'acharnèrent particulièrement sur cette agglomération qui constitue un point stratégique important pour les opérations des troupes dans le Nord. Des détachements militaires et des surnuméraires sont intervenus à la fin de l'après-midi, l'engagement dura encore.

Des patrouilles militaires attaquées dans le nord du pays

Jérusalem, 14. — La recrudescence des incidents de Palestine a été marquée aujourd'hui par une attaque dirigée par un groupe d'une dizaine de rebelles contre des patrouilles militaires opérant dans la région du Nord où elles poursuivent activement la recherche des terroristes. Une quarantaine d'arrestations ont été opérées à Samarie et aux environs de Jérusalem.

Les grands invalides demandent au Ministre des Finances le relèvement de leurs allocations

Paris, 14. — Le Ministre des Anciens Combattants et Pensionnés communique :

M. Paul Reynaud, Ministre des Finances, a reçu, en présence de M. Ernest Choron, Ministre des Anciens Combattants et Pensionnés, une délégation du Comité d'Entente des Grands Invalides de guerre.

La délégation a vivement insisté pour que soient relévéées les allocations des Grands Invalides qui ont été réduites dans le budget de 1938. Dans sa pensée, ce relèvement est aussi justifié pour les grands invalides qui ont été fonctionnaires à raison de la hausse continue du prix de la vie et il ne devrait pas dépendre de projets gouvernementaux concernant d'autres postes du budget.

Le Ministre des Finances, réservant la délégation le meilleur accueil, a déclaré qu'il ne lui paraissait pas possible de procéder, dès le moment présent, au relèvement des allocations des Grands Invalides, mais qu'il a promis d'envisager avec le ministre des Anciens Combattants et Pensionnés, — et des que possible — la recherche des moyens de donner satisfaction aux Grands Invalides, par des rassemblements à apporter sur d'autres postes du Budget des Pensions.

UNE CLOCHE DE PLUS DE 200 KILOS VOLÉE DANS LE CLOCHER D'UNE ÉGLISE ITALIENNE

Rome, 14. — Une cloche pesant plus de 200 kilos et remontant au XVII^e siècle a été volée par des inconnus dans le clocher de l'église de Sainte-Anne, à Bosco-Chiassano, dans la région de Vérone. Les voleurs ont dû se livrer à un long travail pour emporter leur butin, dont la valeur est importante.

Pour le maintien de la ligne de chemin de fer Berguette - Merville - Armentières

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

M. de Monzie, ministre des Travaux publics, a reçu, hier, une importante délégation composée des personnalités suivantes : MM. Mahieu, de la Grange, Roussel, des Rotours, sénateurs du Nord ; Leclercq, du Prey, Desalle, Parjon, Elly, Bachelot, sénateurs du Pas-de-Calais ; Pichon, député du Nord ; Paul Thellier de Eschbach, Alphonse Thellier, député de Saint-Just, députés du Pas-de-Calais, et M. Albert Quillie, maire de Merville.

Étaient également présents les maires des communes suivantes : Ibergues, Saint-Venant, Calonne, La Gorgue, Estaires, Le Denieu, Filly, Neuf-Berguin, Erquinghem, Laventie.

La délégation était venue, sur l'initiative de M. Albert Quillie, exposer à M. de Monzie, les raisons majeures pour lesquelles il y a lieu de maintenir la ligne de chemin de fer Berguette-Merville-Armentières, dont la suppression avait été décidée le 21 octobre dernier par le Comité technique des transports du Nord.

L'une des principales raisons réside dans le fait que la ligne dont il s'agit, a un trafic ouvrier assez important. En effet elle amène chaque matin à Merville près de 250 ouvriers, et les ramène chaque soir chez eux. La délégation a fait ressortir que la suppression de la ligne Berguette-Merville-Armentières porterait gravement atteinte aux intérêts des communes desservies. Il en serait d'ailleurs de même pour le parcours Saint-Omer-Lesquin.

M. de Monzie a écouté avec la plus bienveillante attention l'exposé qui lui a été fait par la délégation et a promis de reconsidérer la question.

L'affaire de la mort tragique de M. Emile Saison à Lille

Naturellement lorsque commence l'audience la foule se nombreuse ; l'abbé Dachowski, en costume gris sombre, il est très calme.

Le président Karambrun l'interroge, l'inculpé répond en quelques mots sur son identité, mais il garde le silence lorsqu'on lui demande des détails sur l'organisation de sa mission polonaise.

Durant tout l'interrogatoire, il gardera le mutisme le plus complet, ce qui lui vaudra de la part du président de sévères admonestations.

Les quelques 300 témoins convoqués à l'instruction ne témoignent pas à la barre, on entend seulement les experts qui examineront les pièces trouvées chez l'inculpé. On apprend rien de nouveau.

M. le substitut Delestre se contente de demander la peine la plus sévère qu'il puisse être infligée pour un tel délit. C'est-à-dire cinq ans de prison.

Une suspension d'audience a lieu alors.

Le commissaire a fait expliquer sur place à la cabaretière comment, selon elle, les faits se sont déroulés

Rappellons, en quelques mots, cette triste affaire. Un fonctionnaire de l'administration des P.T.T. est mort dans la matinée du samedi 10 décembre, des suites des coups reçus le 3 décembre.

Il s'agit de M. Emile Saison, courtier, convoyeur marié, père de deux enfants et demeurant 61 rue Saint-Hélène, à Saint-André, près de Lille.

Le Parquet de Lille a été saisi, le matin même, de la mort du postier. L'autopsie a eu lieu dimanche matin. Elle révèle que la fracture du crâne qui a entraîné la mort est consécutive à deux coups portés sur la tête du malheureux.

Il y a un témoin, un passant impartial, et qui s'appelle M. Charles Frison. Il a vu une femme frapper le postier, tandis que le mari de cette femme tenait l'homme.

Hier, M. le commissaire Desmoullins, continuant son enquête, a de sa propre initiative, interrogé la femme que le témoin a vue frapper le postier.

Le commissaire a enregistré les déclarations de cette personne et s'est rendu avec elle sur les lieux pour lui faire « mimer » la scène, telle que cette personne la raconte.

SPORTIFS. LISEZ LE SAMEDI LES SPORTS DU NORD

le plus complet des régionaux sportifs 40 centimes

Des lauréats du Prix Cognacq-Jay dans notre région

Voici la liste des prix Cognacq-Jay pour les familles nombreuses décernés par l'Académie française : 103 dotations de 20.000 francs sont attribuées par l'Académie.

Prix de 20.000 francs

NORD. — Lecteur Maurice-Emile, cultivateur à Looberghe, 14 enfants vivants ; Alvoine Amédée, cultivateur à Boulogne-sur-Helpe, 14 enfants vivants.

PAS-DE-CALAIS. — Baile Alfred-Louis, Joseph, ouvrier papeter à Wisques, 15 enfants vivants.

SOMME. — Mallart Georges-Joseph-Denis, ouvrier d'usine, route d'Abbeville à Doullens, 12 enfants vivants.

Prix de 8.000 francs

Les prix Cognacq-Jay de 8.000 francs ont été attribués aux époux : Lucien-Léone Druels, maçon à Fresnoy-en-Val (Somme), 10 enfants vivants ; Jean-Baptiste Desmareux, mineur à Esquechies (Nord), 10 enfants vivants ; Charles Thibot, ouvrier agricole, route nationale, à Marck (P.-de-C.), 9 enfants vivants ; Roger Dobremes, cultivateur à Fonches-estraval (Somme), 9 enfants vivants ; Arthur-Charles-Louis Dieppe, ouvrier menuisier à Beaumont (Somme), 9 enfants vivants ; Marcel Rénier, directeur à Saint-Martin-Vieljeux, 9 enfants vivants ; Albert-Edmond Letétre, ouvrier menuisier à Bouvencourt (Somme), 9 enfants vivants ; Étienne-André-André, maçon à Estrebasque (Somme), 9 enfants vivants.

MM. Emmanuel Rovez, menuisier à Fossemeuse (Pas-de-Calais), 8 enfants vivants ; Edouard Leclercq, bouilleur à Douvrin (Pas-de-Calais), 9 enfants vivants ; Paul Bourriez, maçon à Arras, 9 enfants vivants ; Marcel Rénier, directeur à Saint-Martin-Vieljeux, 9 enfants vivants ; Robert Delahy, manouvrier à Saint-Omer (Pas-de-Calais), 9 enfants vivants ; Gervais-Robert Parmentier, charpentier d'automobile à Valenciennes (Nord), 9 enfants vivants ; Paul Loverne, arçon-bouilleur à Calais-Sud, 9 enfants vivants ; Fernand Caron, maçon à Crecq (Pas-de-Calais), 9 enfants vivants ; Francis-Louis-Louis, ouvrier à Wirmes (Pas-de-Calais), 9 enfants vivants ; Emile Dhivellin, manœuvre à Fournies (Nord), 9 enfants vivants ; Louis Gosset, manœuvre à Neufchâteau (Nord), 9 enfants vivants ; Alfred-Jean-Baptiste Delannoy, chauffeur d'automobile à Roubaix (Nord), 9 enfants vivants ; Jules-Paul-Victor Lesforce, journaliste agricole à Zermessele (Nord), 9 enfants vivants ; Victor peintre à Saint-André (Nord), 9 enfants vivants ; Adolphe-Léon-Gérard, journaliste à Houdain (Nord), 9 enfants vivants ; Henri-Jules-Joseph Smesche, journaliste, Les Moeres (Nord), 9 enfants vivants ; Marcelus-André Dubuis, docker à Roubaix, 9 enfants vivants ; Alfred Leconte, chauffeur d'auto à Béthune (Pas-de-Calais), 9 enfants vivants ; Nabor, journaliste à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais), 9 enfants vivants ; Eugène Leconte, cantonnier auxiliaire à Oustrebale (Somme), 9 enfants vivants ; Louis Fossier, houlleur à Nechel (Pas-de-Calais), 9 enfants vivants ; Emile Ricaux, ouvrier agricole à Belleveux-Santerre (Somme), 8 enfants vivants ; Albert-Edmond Letétre, ouvrier menuisier à Valenciennes (Nord), 8 enfants vivants ; Joseph Villerman, cultivateur à Vieux-Église (Pas-de-Calais), 8 enfants vivants ; (biens) 9.

Partis des prix de 8.000 francs

Conformément au désir exprimé par M. Gabriel Cognacq et afin de se conformer à la loi sur les allocations de pensions des fonctionnaires, il a été décidé qu'une part variable des prix de 8.000 francs sera réservée à des candidats qui seraient particulièrement recommandables « par leur jeunesse ou pour d'autres considérations », aux époux : Marcel Druels, employé de commerce à Mons-en-Baroeul (Nord), 8 enfants vivants ; Maurice Richard, chef d'équipe à Farnars (Nord), 8 enfants vivants ; André Dusart, employé aux écritures à la gare de Lille, à Lomme (Nord), 7 enfants vivants ; Gaston Dewez, contremaître à Condé-sur-Canal (Pas-de-Calais), 8 enfants vivants.

Les débats

Naturellement lorsque commence l'audience la foule se nombreuse ; l'abbé Dachowski, en costume gris sombre, il est très calme.

Le président Karambrun l'interroge, l'inculpé répond en quelques mots sur son identité, mais il garde le silence lorsqu'on lui demande des détails sur l'organisation de sa mission polonaise.

Durant tout l'interrogatoire, il gardera le mutisme le plus complet, ce qui lui vaudra de la part du président de sévères admonestations.

Les quelques 300 témoins convoqués à l'instruction ne témoignent pas à la barre, on entend seulement les experts qui examineront les pièces trouvées chez l'inculpé. On apprend rien de nouveau.

M. le substitut Delestre se contente de demander la peine la plus sévère qu'il puisse être infligée pour un tel délit. C'est-à-dire cinq ans de prison.

Une suspension d'audience a lieu alors.

LE VERDICT

À la reprise M. Mahiu plaide pour l'inculpé. Il démontre que bien des faits ne sont pas prouvés, que si pour certains cas il y a peut-être eu estroquisme, tous les Polonais qui pour trouver du travail avaient dû verser une certaine somme ont été remboursés. Le défendeur s'attache ensuite à discuter juridiquement et conclut en demandant l'indulgence du tribunal.

Après une courte délibération le tribunal condamne l'abbé Dachowski à deux ans de prison avec sursis.

SPORTIFS. LISEZ LE SAMEDI LES SPORTS DU NORD

le plus complet des régionaux sportifs 40 centimes

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'AMIENS DEUX ANS DE PRISON A L'ABBÉ DACHOWSKI

Inculpé d'introduction frauduleuse d'étrangers en France et d'emploi de faux contrats de travail

L'importante affaire de faux contrats de travail et d'introduction frauduleuse d'étrangers en France dans laquelle est impliqué l'abbé Dachowski, aumônier de la mission polonaise à Amiens, a été jugée aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel d'Amiens présidé par M. Karambrun. On sait que les escroqueries commises par l'inculpé atteignent des centaines de mille francs.

C'est en 1934 que l'abbé Dachowski arriva en France pour prendre la direction de la mission polonaise. Cette organisation qui prit d'abord le nom de « Protection polonaise » occupa ainsi que son nom l'indique d'aider les Polonais vivant en France. Elle avait notamment pour fonctions d'établir les contrats de travail et de faciliter le placement des Polonais. Les bons offices de la mission polonaise étaient en principe entièrement gratuits. Elle acceptait cependant des dons pour l'entretien de la Mission.

D'importants bénéfices frauduleux

Telle était l'organisation que trouva l'abbé Dachowski quand il la prit en mains. Il ne tarda pas à en modifier le rôle et à en tirer d'importants bénéfices. Les Polonais qui avaient fait l'achat d'une somptueuse voiture américaine et qui avait acquis une propriété avaient de grands besoins d'argent. Aussi il n'hésita pas à transformer la mission en bureau de placement.

Dachowski parcourait les campagnes, allait trouver les cultivateurs sous des prétextes divers, et faisait passer les Polonais à la ville. Si le cultivateur sollicité répondait en acquiesçant, l'abbé Dachowski lui présentait un contrat de travail, et lui faisait signer sans que l'intéressé en ait même pris connaissance.

Dès le lendemain même, parfois, le cultivateur voyait arriver chez lui un ouvrier blanc et le lui faisait signer sans que l'intéressé en ait même pris connaissance.

Introduction d'étrangers

Et pour cause. L'abbé Dachowski avait le contrat en blanc et faisait signer en France d'autres Polonais qui, à leur arrivée, trouvaient la place prise. Ainsi les garanties prévues au contrat et qui avaient déterminé l'ouvrier à venir ne jouaient pas en sa faveur.

Et le malheureux qui avait payé de 1.000 à 3.000 fr. les services de l'abbé Dachowski, qui avait fait les frais d'un voyage coûteux se trouvait sur le pavé sans un sou.

Les plaintes n'empêchèrent pas l'aumônier polonais de poursuivre son trafic. Il avait organisé la grande escroquerie en France d'autres Polonais qui, à leur arrivée, trouvaient la place prise. Ainsi les garanties prévues au contrat et qui avaient déterminé l'ouvrier à venir ne jouaient pas en sa faveur.

Et le malheureux qui avait payé de 1.000 à 3.000 fr. les services de l'abbé Dachowski, qui avait fait les frais d'un voyage coûteux se trouvait sur le pavé sans un sou.

Les plaintes n'empêchèrent pas l'aumônier polonais de poursuivre son trafic. Il avait organisé la grande escroquerie en France d'autres Polonais qui, à leur arrivée, trouvaient la place prise. Ainsi les garanties prévues au contrat et qui avaient déterminé l'ouvrier à venir ne jouaient pas en sa faveur.

Et le malheureux qui avait payé de 1.000 à 3.000 fr. les services de l'abbé Dachowski, qui avait fait les frais d'un voyage coûteux se trouvait sur le pavé sans un sou.

Des faits

C'est en 1934 que l'abbé Dachowski arriva en France pour prendre la direction de la mission polonaise. Cette organisation qui prit d'abord le nom de « Protection polonaise » occupa ainsi que son nom l'indique d'aider les Polonais vivant en France. Elle avait notamment pour fonctions d'établir les contrats de travail et de faciliter le placement des Polonais. Les bons offices de la mission polonaise étaient en principe entièrement gratuits. Elle acceptait cependant des dons pour l'entretien de la Mission.

Importants bénéfices frauduleux

Telle était l'organisation que trouva l'abbé Dachowski quand il la prit en mains. Il ne tarda pas à en modifier le rôle et à en tirer d'importants bénéfices. Les Polonais qui avaient fait l'achat d'une somptueuse voiture américaine et qui avait acquis une propriété avaient de grands besoins d'argent. Aussi il n'hésita pas à transformer la mission en bureau de placement.

Introduction d'étrangers

Et pour cause. L'abbé Dachowski avait le contrat en blanc et faisait signer en France d'autres Polonais qui, à leur arrivée, trouvaient la place prise. Ainsi les garanties prévues au contrat et qui avaient déterminé l'ouvrier à venir ne jouaient pas en sa faveur.

LE VERDICT

À la reprise M. Mahiu plaide pour l'inculpé. Il démontre que bien des faits ne sont pas prouvés, que si pour certains cas il y a peut-être eu estroquisme, tous les Polonais qui pour trouver du travail avaient dû verser une certaine somme ont été remboursés. Le défendeur s'attache ensuite à discuter juridiquement et conclut en demandant l'indulgence du tribunal.

SPORTIFS. LISEZ LE SAMEDI LES SPORTS DU NORD

le plus complet des régionaux sportifs 40 centimes

COUR D'APPEL DE DOUAI PREMIERE CHAMBRE CIVILE

La ville de Lille et l'Etat paieront les dégâts occasionnés par l'occupation de la Grande Brasserie en 1936...

Lors des conflits de 1936, des individus étrangers à l'établissement « occupèrent » les locaux de la « Grande Brasserie », boulevard Montebello, à Lille. Ils occupèrent la brasserie jusqu'à la fin de l'année. Cent soixante quinze mille litres de bière furent rendus inutilisables. Des poursuites furent engagées qui aboutirent devant le tribunal civil de Lille à un jugement qui débouta la Grande Brasserie.

La Cour d'Appel devant laquelle l'affaire fut portée, a rendu son arrêt lundi, par l'organe du président de la première chambre, M. Mirande.

Elle avait entendu, auparavant M. Albert, au nom de la Grande Brasserie ; Meignie, pour la ville de Lille ; Mothy, pour l'Etat ; l'avocat général Bouquet.

L'arrêt précise que bien qu'il n'y eut point d'émeute, la ville et l'Etat sont responsables ; il souligne l'illégalité de l'occupation manifestement susceptible d'amener un bouleversement de l'ordre social.

Le jugement de Lille est réformé. La ville de Lille et l'Etat sont condamnés à verser 22.031 fr. 75 d'indemnité à la Grande Brasserie.

La ville de Lille et l'Etat paieront les dégâts occasionnés par l'occupation de la Grande Brasserie en 1936...

Lors des conflits de 1936, des individus étrangers à l'établissement « occupèrent » les locaux de la « Grande Brasserie », boulevard Montebello, à Lille. Ils occupèrent la brasserie jusqu'à la fin de l'année. Cent soixante quinze mille litres de bière furent rendus inutilisables. Des poursuites furent engagées qui aboutirent devant le tribunal civil de Lille à un jugement qui débouta la Grande Brasserie.

La ville de Lille et l'Etat paieront les dégâts occasionnés par l'occupation de la maison Delespaul-Havez

À la même époque, la société Franchomme et Fauchille, ancienne maison Delespaul-Havez, était également occupée. L'on y committit des actes plus graves, l'on pillait, vendit ou distribuait une partie du stock de marchandises. L'on fabriqua du pain, avec la farine, le charbon de coke et l'essence de l'établissement.

Le tribunal de Lille condamna la ville de Lille et l'Etat à payer des dommages-intérêts à la société Franchomme et Fauchille. Devant la Cour, intervint M. Robyn, pour la société plaignante ; Vanhoucke, pour la ville de Lille ; et Me Lauerz, pour l'Etat.

Le jugement a été confirmé et l'Etat, dit l'arrêt que la ville de Lille et l'Etat qui avait gardé la disposition de la police locale, et l'Etat français étaient obligés de faire cesser les faits dommageables. Le tribunal a condamné l'Etat à verser à la ville de Lille, conformément à la loi de 1884, :

QUATRIEME CHAMBRE CORRECTIONNELLE Le beurre et la margarine à Sainghin-en-Mélaniois

La cour a confirmé un jugement du tribunal de Lille, qui a condamné M. Carotte, marchand de beurre à Sainghin-en-Mélaniois, à six mois de prison, 200 francs d'amende et 300 fr. de dommages-intérêts à la charge de la ville, conformément à la loi de 1884.

Une audience solennelle

Au cours d'une audience solennelle de la Cour, qui s'est déroulée dans la salle de paiement de Flandre, M. Lauerz, nouveau conseiller à la Cour, a été installé dans ses fonctions.

M. Lauerz a remercié M. Boutal qui vient de prendre sa retraite.

ELECTIONS A LA CHAMBRE DE METIERS DU NORD

Conformément à l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 5 novembre 1938, la Commission de recensement général des votes émis le 11 décembre 1938, pour le renouvellement des membres de la Chambre de Métiers du Nord, s'est réunie à la Préfecture du Nord, en séance publique, le mercredi 12 décembre, à 10 heures, sous la présidence de M. Le Fric, vice-président du Tribunal civil de Lille.

Assistaient à la séance comme membres de la Commission : MM. Couteaux, président du Conseil général du Nord ; Goniaux, Degroote, Lortholier, conseillers généraux du Nord.

Après avoir rappelé qu'aux termes de l'article 6 de la loi du 26 juillet 1925, les nominations sont acquiescées au premier tour de scrutin à la majorité relative, M. le président de la Commission de recensement a proclamé ainsi qu'il suit les résultats du recensement opéré par ladite Commission :

- ARTISANS MAITRES. — Ire catégorie : Debarville René, 816 voix, élu ; Dielard Raymond, 805, élu ; Guidon Raymond, 205 ; Langrand Emile, 206.
- 2e catégorie : Baquey Edmond, 1.261 voix, élu ; Boda Louis, 1.261, élu ; Rots Emile, 624 ; Poulain Alfred, 323 ; Dumont Oscar, 617 ; Nédard Georges, 618.
- 3e catégorie : Crépyn Edouard, 436 v. élu ; Malbranque Eugène, 436, élu ; Guillochon Louis, 308 ; Constant Léon, 296 ; Labitte Edmond, 166 ; Tillion Désiré, 166.
- 4e catégorie : Delvalle Edouard, 881 voix, élu ; Foulon Jean-Marie, 876, élu ; Carlier Clément, 483 ; Vandeville Jean, 174 ; Symoens Victor, 327 ; Amelcoot Maurice, 324.
- 5e catégorie : Verstraete Raymond, 763 voix, élu ; Glien Clément, 757, élu ; Depoix Camille, 169 ; Nédard Félix, 168 ; Delys Gabriel, 139 ; Mme Desbouvries Cécilia, 139.
- 6e catégorie : Molon André, 765 voix, élu ; Babin Emile, 754, élu ; Debruyne Pierre, 684 ; Sautou Gratien, 660 ; Lierebeke Paul, 433 ; Doutroullens Pierre, 427 voix.

- ARTISANS COMPAGNONS. — Ire catégorie : Dehen Moïse, 55 voix, élu ; Weber Auguste, 51.
- 2e catégorie : Dumay Jean, 239 voix, élu ; Tibaux Emile, 167 ; Gautier Abel, 87 voix.
- 3e catégorie : Bonte Gaston, 43 voix, élu ; Boursette Jean, 39, élu ; Guillochain Edmond, 32 ; Leblon Camille, 21 ; Vergès Henri.
- 4e catégorie : Dupre Pierre, 107 voix, élu ; Malreux Marius, 91 ; Buret Fernand, 82.
- 5e catégorie : Nicole Ernest, 65 voix, élu ; Mlle Duquenois Geneviève, 75.
- 6e catégorie : Aelbrecht Edmond, 36 voix, élu ; Parlier Marius, 21 ; Vanoutrive Louis, 18.

L'ARRESTATION D'UN DANGEREUX FRAUDEUR A CAMBRAI

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Il était interdit de séjour, était redoutable de son caractère, avait été condamné par le tribunal de Lille à six mois de prison, à raison d'une affaire de fraude de 2.000 fr. de tabac belge, à Rosières-en-Santerre (Somme), doucement faisait-il le parti de l'expédition de dimanche ? C'est possible. En tout cas, la chose ne tardera pas à être éclaircie. Ce qui est certain, c'est que l'opérateur, marié, père de trois enfants, Cambrai, d'accord avec les services de la douane et la police locale qui le filaient depuis plusieurs jours, a finalement réussi, et qu'il se trouve sous les verrous.

Pris au gîte

M. le lieutenant Braud, commandant la brigade de douanes de Cambrai, avait avisé de la chose M. le capitaine des douanes de Rosières-en-Santerre, qui prit toutes dispositions avec M. Gillet, commissaire de police, en vue d'une descente concertée au domicile du Tondchart, 62, rue de l'Artois, où, on le supposait, le fugitif pouvait avoir cherché asile.

Mercredi donc, vers 10 h 30, la souricière s'organisa. Le capitaine Garnier, M. Quenou, accompagnés de M. Gillet, Deshayes, le sous-brigadier Auffer, les préposés Gironimi, Delsart, Lengrand, Léger, Delsenne, le chauffeur Marouze, M. Tondchart, accompagné de M. Gillet, commissaire de police, Launoy, brigadier, et Harry agent du service de sûreté, se rendaient chez Tondchart.

Tandis que des douaniers et policiers cambrésiens se mettaient aux aguets derrière la maison, dans les jardins et sur le bord du canal, le commissaire et les grades des douanes se présentèrent à la porte du domicile. Mais l'homme, qui était bien à l'intérieur, s'empressa de descendre par les dépendances où, malheureusement pour lui, il fut aussitôt pris en chasse par ceux sur qui il comptait le moins.

L'idée de la souricière était donc bonne et la connaissance des lieux, élément indispensable en la circonstance, rendait nécessaire la présence des policiers cambrésiens.

Une chasse à l'homme

C'est alors qu'une chasse à l'homme s'organisa. Le fugitif fut aperçu dans le jardin de Tondchart, où il était allé faire un tour de toilette. Et à travers jardins, clôtures, fossés, ce fut une poursuite en laquelle la tactique et la vigilance, et même le grimpeur et le sauteur furent d'utiles auxiliaires du côté des poursuivants.

Tondchart avait eu jusqu'aux avant-derniers jours, quand il sentit derrière lui un douanier qui le serrait de près ; il n'hésita pas à se précipiter dans un puits d'eau et de vase, où il s'enfonça jusqu'au cou.

Ce fut alors le dernier acte de cette poursuite mouvementée et, en dépit du désir du fraudeur qui disait : « N'oubliez pas mourir », il fut tiré du fossé et emmené au poste de police de Cambrai. Là, il se débarrassa et changea de ligne... opération combien indispensable.

Au poste de police

Durant l'après-midi, il fut gardé à vue avec un intérêt tout particulier, car il s'agissait d'un homme qui avait été condamné à six mois de prison, à raison d'une affaire de fraude de 2.000 fr. de tabac belge, à Rosières-en-Santerre (Somme), doucement faisait-il le parti de l'expédition de dimanche ? C'est possible. En tout cas, la chose ne tardera pas à être éclaircie. Ce qui est certain, c'est que l'opérateur, marié, père de trois enfants, Cambrai, d'accord avec les services de la douane et la police locale qui le filaient depuis plusieurs jours, a finalement réussi, et qu'il se trouve sous les verrous.

Acquittement

Ne en France d'un père belge, ce soldat était devenu français faute d'avoir répudié cette nationalité avant l'âge de 22 ans. Mais, comme il avait été déclaré inconnu, il fut condamné par défaut le 5 mai 1938.

P. A. qui s'était rendu en Espagne, forme opposition. À la suite d'un vice de procédure en l'espèce la notification irrégulière de l'ordre de route, il a été acquitté.

Les difficultés du sergent-chef

Pendant deux heures entières furent évoqués les détails d'une affaire de vol et de recel dans laquelle était poursuivi le sergent-chef Riche, du 1^{er} régiment d'infanterie, en garnison à Avesnes.

Ce sous-officier aurait tenté de dérober de l'argent à des soldats de son unité. On l'aurait vu dans des chambres fouiller les vêtements d'hommes de troupe. Il s'était fait remarquer, en outre, par certains actes de mauvaise conduite qu'il avait la garde de ces fruits.

Le sous-officier qui ne reconnaissait que le recel des pommes, et n'avait tenté de dérober l'argent de militaires sous ordres, a été condamné à deux ans d'emprisonnement.

Un mandat d'amener

À la fin de l'après-midi, alors que J. B. Tondchart se trouvait toujours au poste en l'attente de comparaitre devant le tribunal, un mandat d'amener fut délivré qu'un mandat du Parquet d'Arras venait d'arriver.

Par conséquent, il apparaît donc certain qu'il participait à l'affaire d'Hermies, où, sous tous cas l'opinion des magistrats arrageois et de Valenciennes transféré dans cette ville, dans un délai très court.

L'enquête se poursuit

Vers 17 h, Jean-Baptiste Touchart était conduit devant M. Gailly, juge d'instruction, après un interrogatoire gâté d'identité il était écroué à la maison d'arrêt. Il n'est pas impossible qu'en ces jours prochains, d'autres coupables se rejoignent. On sait que l'enquête va se poursuivre dans le